CTE – 026M
C.P. – P.L. 44
Changements climatiques

Mémoire du Pacte pour la Transition
Projet de loi 44 – 22 janvier 2020

L'auteur
Dominic Champagne - Le Pacte pour la Transition

Je parle ici à titre de porte-parole des 285 000 signataires du Pacte pour la Transition qui a été un important rassembleur autour de l'urgence climatique et l'un des organisateurs de la grève pour le climat qui a réuni plus de 500 000 personnes, le 27 septembre dernier, manifestation qui avait pour but de dénoncer l'inaction de nos gouvernements face à la crise climatique.

Je tiens à souligner que je n'ai pas d'autre agenda depuis un an que celui de mobiliser autour de l'alerte sonnée par les scientifiques du GIEC, en octobre 2018, une semaine après l'élection du présent gouvernement.

A l'automne 2018, en réponse nous avons pris l'engagement de faire notre part pour répondre à l'urgence en échange de quoi nous espérions que nos gouvernements fassent aussi la part qui leur revient.

J'ai pris personnellement l'engagement d'œuvrer à temps plein bénévolement pendant deux ans à mobiliser pour le climat et d'aller à la rencontre gens de tout âge et de tout horizon, à la grandeur du Québec.

Il ne se passe pas une journée sans que des citoyens de tous les âges et de tous les milieux ne m'interpellent pour me communiquer leur inquiétude et leur désir d'agir, leurs initiatives personnelles, leurs projets d'affaires ou les actions qu'ils portent dans leur famille, au travail ou dans leur communauté.

Est-il besoin de signifier à quel point je prends au sérieux ce projet de loi ainsi que le plan de lutte aux changements climatiques qui doit le suivre?

Je mesure tout le chemin parcouru par notre gouvernement depuis un an sur la question.

En novembre 2018, je me suis rendu à la rencontre de notre premier ministre pour lui présenter les conclusions du rapport du GIEC et le sensibiliser à la volonté populaire d'y répondre. Et j'ai été très heureux de l'entendre déclarer dans son discours inaugural à l'Assemblée nationale :

« La survie de notre planète est en jeu. Je ne peux ignorer ce défi de l'urgence climatique et continuer de regarder mes deux fils dans les yeux. »

Un mois plus tard, le 18 décembre, je suis venu remettre au premier ministre **un projet de loi qui engageait le gouvernement au respect de ses obligations climatiques**, projet de loi que je remettais trois semaines plus tard au nouveau ministre de l'Environnement, puis

à l'ensemble des députés et des partis d'opposition, dans l'espoir qu'une coalition puisse voir le jour au Québec en réponse à l'urgence.

Ce projet de loi a été rédigé et révisé par des juristes et des scientifiques chevronnés. Essentiellement, il engageait le gouvernement au respect de ses responsabilités climatiques en exigeant l'obligation de compatibilité avec l'atteinte des cibles de réduction pour toute décision, autorisation, investissement, proposition de loi, de règlement ou autre politique du gouvernement. Bref que chaque action de l'ensemble des ministères et des institutions de l'État passe par le crible de ce que la science réclame.

20 juridictions ont déjà adopté des lois similaires[1] **dont le Danemark qui a adopté en décembre dernier une nouvelle loi, contraignante, qui oblige le gouvernement à réduire les émissions de GES de 70% d'ici à 2030[2].**

En mai 2019, après le conseil national tenu sur la question, j'ai salué la position du premier ministre qui prenait publiquement l'engagement de réduire de 40 % l'usage du pétrole au Québec d'ici 2030 sur la base d'une meilleur usage de notre hydroélectricité, en reprenant essentiellement les trois grands axes du plan directeur de Transition énergétique Québec (TEQ) soit le transport, l'industrie et le bâtiment.

Vous comprendrez ma déception lorsqu'un mois plus tard en juin dernier, le gouvernement annonçait, en prélude au présent projet de loi, l'abolition de TEQ, responsable pourtant de la réduction de 65 % de nos émissions de GES.

Dans nombre de ses déclarations, en reconnaissant d'une part l'urgence d'agir et en reportant d'autre part l'annonce d'actions décisives qui répondraient à l'urgence, notre gouvernement a fait preuve de sa difficulté à manifester une volonté politique forte, en phase avec la gravité de la crise.

Quand en septembre dernier, à la veille du Sommet mondial sur le climat à New York où le Secrétaire général des Nations Unies demandait aux dirigeants politiques du monde entier de se présenter avec des plans et des solutions, et où le Québec se présentait les mains vides, il était permis de se demander alors que nous étions un demi million de citoyens à prendre la rue pour dénoncer son inaction, si ce gouvernement n'était pas au fond climato-sceptique.

Le 25 septembre 2019, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion d'urgence climatique demandant au gouvernement du Québec «d'harmoniser l'ensemble de ses choix

---

[1] *Cadeau de Noël du Pacte à François Legault – Un Projet de loi sur le Climat, Le Pacte pour la Transition, 18 décembre 2018.* *https://www.lepacte.ca/cadeau-de-noel-du-pacte-a-francois-legault-%E2%80%8Bun-projet-de-loi-sur-le-climat/*

[2] *Denmark adopts climate law to cut emissions 70% by 2030, Climate Home News, 6 décembre 2019.* *https://www.climatechangenews.com/2019/12/06/denmark-adopts-climate-law-cut-emissions-70-2030/*

politiques avec cette situation de crise, en prenant tous les moyens nécessaires afin de réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre[3]». Deux jours plus tard, nous étions plus de 500 000 à prendre la rue pour dénoncer l'inaction de nos gouvernements.

J'en conviens, j'ai jappé parfois un peu fort – on n'a pas tout à fait le même sens de l'urgence, et je veux bien croire que le gouvernement agit de bonne foi en posant les bases légales de son plan d'action.

Un mois plus tard, le ministre responsable de la Lutte aux Changements Climatiques déposait le premier projet de loi de ce gouvernement sur la crise climatique, le projet loi 44[4] qui nous occupe aujourd'hui. Le premier ministre s'est lui-même publiquement commis à atteindre les cibles de l'Accord de Paris, il se pose en homme de résultats et nous saluons sa volonté. C'est un pas important dans la bonne direction.

Depuis le premier sommet mondial sur le climat où il y a 30 ans les scientifiques alertaient les dirigeants politiques du monde, les grands émetteurs de l'industrie du pétrole, du charbon et du gaz ont inventé le climato-scepticisme et ont tout fait pour ralentir ou faire déraper les efforts politiques à l'échelle du monde afin de continuer de profiter de la combustion des énergies fossiles.

L'échec lamentable de la COP 25 le mois dernier à Madrid, alors que la maison brûle, est l'illustration éloquente de cette morbide stratégie qui domine notre monde.

On le sait, le climat ne cesse de se détériorer, et avec lui les conditions de la vie sur Terre. Les émissions de carbone ne cessent d'augmenter et avec elles l'impuissance de nos gouvernements à relayer par des lois déterminantes les mesures que la science nous implore de mettre en œuvre. Cette impuissance de nos démocraties doit cesser. Le Québec a rendez-vous avec l'Histoire.

Or, loin de fixer les cibles de réduction de GES correspondant à l'urgence dans laquelle on se trouve et d'établir des moyens efficaces pour les atteindre, le présent projet de loi se trouve essentiellement à défaire les mesures déjà timides prises par l'ancien gouvernement en éliminant une société d'État, Transition Énergétique Québec (TEQ) (art. 65) et le Conseil de gestion du Fonds vert «sans autre formalités» (art. 30).

Aujourd'hui, la réponse que notre gouvernement apporte par ce projet de loi doit impérativement être en phase avec la gravité de la situation. Le Québec a un important rôle

[3] *Journal des débats de l'Assemblée nationale, 25 septembre 2019.*
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html?appelant=MC#_Toc20407153
[4] *Journal des débats de l'Assemblée nationale, 31 octobre 2019.*
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20191031/256273.html#_Toc23517842

à jouer, pour être un exemple et une source d'inspiration dans le monde. Si le Québec n'y arrive pas, mais alors qui au monde y arrivera ?

Les efforts actuels sont louables et nous les saluons. On va tenter d'utiliser notre atout hydro-électrique pour atteindre, de peine et de misère, les cibles de réduction de 37,5.

À la lecture du présent projet de loi et de plusieurs déclarations récentes, il est cependant permis de se questionner sur la compréhension réelle que notre gouvernement a de la gravité de la crise et de son sérieux à agir à la hauteur de ce que la science exige, de ce que la nature exige, et de ce que la jeunesse d'ici comme du monde entier désespère de voir arriver.

Malheureusement, la crise climatique demeure l'angle mort du présent gouvernement. Et son projet de loi manque profondément d'envergure et d'ambition.

Alors de deux choses l'une : soit le gouvernement va reconnaître sans détour la gravité de la crise, et alors il va avoir le courage d'agir en conséquence, soit il va nous embarquer dans toutes sortes de plans, et y dépenser beaucoup d'argent avant qu'on se retrouve là où tous les autres plans nous ont mené au Québec depuis des années: loin, très loin des cibles.

Voilà des années que le gouvernement approuve, lance et publie des plans. En 2001, il adhérait au Plan d'action sur les changements climatiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. En 2006, il adoptait un décret intitulé «Le Québec et les changements climatiques, Un défi pour l'avenir[5]». En 2012, il adoptait le «Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques»[6], lequel se poursuivra jusqu'au 31 décembre de cette année (PL-44, art. 29). En 2017, il adoptait un autre décret visant à abaisser d'au moins 5% la consommation totale de pétrole d'ici à 2023 par rapport à 2013[7].

Il y a un problème avec tous ces plans : ils n'ont pas force de loi. Ce sont des décrets, que le gouvernement peut changer à sa guise. Résultat : après des années de discours, de déclarations, de politiques et de plans à long terme, beaucoup d'efforts ont été vains et les émissions de GES du Québec restent toujours très loin des cibles.

Si le gouvernement est sérieux, s'il reconnaît l'urgence climatique, alors il a le devoir d'être conséquent. Et adopter une loi qui oblige le gouvernement à atteindre les cibles exigées par la science.

---

[5] *Décret 543-2006, 14 juin 2006.* *http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=46506.PDF*

[6] *Décret 518-2012, 23 mai 2012.* *http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2012F%2F57709.PDF*

[7] *Décret 537-2017, 7 juin 2017.* *https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/teq/Decret-537-2017.pdf*

Il doit avoir le courage de dire la vérité à la population sur ce qui se passe.

Le Québec doit se doter d'une loi climatique crédible, à la hauteur de la crise et de son potentiel à relever le défi. Ne pas admettre la hauteur même des cibles fixées par le consensus scientifique, c'est mettre en jeu la crédibilité même du gouvernement. Soit on se rend sur la Lune, soit on ne s'y rend pas.

Au début des années 60, John F. Kennedy lançait le projet de la conquête de l'espace, un défi qui semblait aux yeux de plusieurs risqué, inutile et absurde, en disant :

«On choisit d'aller sur la lune avant la fin de cette décennie et de faire qu'il faut pour s'y rendre non pas parce que ça sera facile, mais parce que ça sera diffile. Parce que cet objectif servira à mesurer le meilleur de nous mêmes, de nos énergies et de nos habiletés. Parce que ce défi en est un que nous ne voulons remettre à plus tard et parce que nous avons l'intention d'y arriver.»

Si on a été capable de se rendre sur la Lune, on devrait être capable de revenir à la Terre, non ? Soyons à la hauteur du plus grand défi que l'humanité rencontre aujourd'hui. Toutes les autres questions, qu'elles soient identitaires, économiques, politiques ou sociales ne peuvent êtres légitimes si la capacité de l'être humain à vivre sur Terre n'est pas protégée.

Toutes les autres questions, qu'elles soient identitaires, économiques, politiques ou sociales ne peuvent êtres légitimes si la capacité de l'être humain à vivre sur terre n'est pas protégée. Et c'est le devoir de l'État de protéger ses citoyens.

La gravité de la crise

Est-il besoin de rappeler ici la gravité de cette crise sans précédent dans l'histoire de l'humanité ? Toutes les prévisions, scientifiquement prouvées, tous les incendies, les inondations, les canicules, les sécheresses, les pénuries alimentaires et en eau, toutes les dévastations, de l'acidification des océans à l'effon-drement de la biodiversité, ont-ils besoin d'être rappelés ici pour nous convaince de l'urgence d'agir ?

Ce que les plus hautes autorités scientifiques nous disent c'est qu'on peut, avec beaucoup de courage, d'efforts et de cohérence, parvenir à limiter le réchauffement à 1,5 ou à 2 degrés. Mais que la tendance actuelle nous entraîne droit dans le mur. Et que c'est avec cette tendance-là qu'il faut rompre.

Selon le dernier bilan de l'Organisation météorologique mondiale, la température mondiale a augmenté de 0,9 Celcius entre le début de la révolution industrielle et 2015, *mais elle a augmenté de 0,2 Celcius de 2015 à aujourd'hui*[8]. Faites le calcul vous-mêmes. La trajectoire est actuellement une hausse de 0,4 Celcius par décennie. Nous dépasserons donc le seuil de 1,5 Celcius en 2030 et le monde sera plus chaud de 4 degrés en 2080, sinon avant. Parce

---

8

que nous entrons dans un cycle vicieux avec des effets de rétroaction, où les phénomènes provoqués par nos émissions de GES, comme la fonte du pergélisol ou la sécheresse, vont accélérer le réchauffement.

Depuis huit ans, la Banque mondiale, qui peut difficilement être perçue comme un groupe écologique radical, nous met en garde contre un réchauffement de 4 degrés dès 2060 et la «cascade de cataclysmes» qui frapperaient alors surtout les pays pauvres, mais aussi les pays riches[9]. Selon la Banque, il n'y a «aucune certitude» que la planète puisse s'adapter à une telle hausse[10]. Tous les climatologues qui publient leurs recherches dans des revues scientifiques sérieuses, revues par des pairs, affirment que cette trajectoire est rien de moins que catastrophique[11].

John Schellnhuber, fondateur de l'Institut de recherche de Potsdam sur les changements climatiques et l'un des climatologues les plus influents pose la question :

«Quelle est la différence entre deux degrés et quatre degrés? La différence, c'est la civilisation humaine[12]».

Récemment, le grand financier Stephen Jarislosky témoignait de la legéreté avec laquelle, jusqu'à tout récemment, il a considéré la menace climatique qu'il juge aujourd'hui comme une menace comparable à celle du fascisme hitlérien qui l'a fait uit de Berlin à l'âge de 15 ans et qu'il a combattu en s'enrôlant dans l'armée canadienne à l'âge de 18 ans. Il en appelle maintenant à un véritable effort de guerre et aux sacrifices nécessaires liés à cet effort. Cette crise est une crise qui mérite d'être traitée comme une crise.

Passons à l'action

Oui, si on se compare aux Américains et aux Canadiens, on peut dire que le Québec fait mieux. Mais si on se compare au reste du monde, à des économies similaires, disons-le franchement : nous demeurons parmi les plus grands émetteurs au monde. Alors passons à l'action. Résolument. Courageusement. Faisons notre juste part à l'échelle du monde.

---

[9] Réchauffement climatique : la Banque mondiale prévoit une hausse des températures de 4 degrés en 2060, Agence France-Presse, dépêche reprise dans le Huffingtonpost, 19 novembre 2012. https://quebec.huffingtonpost.ca/2012/11/19/rechauffement-climatique-_n_2158267.html

[10] Turn down the Heat : Why a 4C Warmer World Must be Avoided, World Bank, novembre 2012, p. xviii. http://documents.worldbank.org/curated/en/865571468149107611/pdf/NonAsciiFileName0.pdf

[11] Voir entre autres les travaux de : Steven Sherwood, de l'université de Nouvelle-Calles-du Sud (Australie) ; Kevin Anderson, ancien directeur du Tyndall Centre for Climate Change Research ; Mark Maslin, de l'University College de Londres.

[12] Peter Christoff, Are you ready for a four degree world ? The Conversation, 4 août 2011. https://theconversation.com/are-you-ready-for-a-four-degree-world-2452

Je veux raconter une autre histoire que j'aime à rappeler par les temps qui courent, une histoire porteuse du meilleur de nous mêmes.

Un jour, un ministre, soucieux de servir l'intérêt public, reprend une idée qui percole depuis longtemps et contre la résistance de son premier-ministre, contre l'avis de plusieurs, dont celle des financiers de Montréal, avec la complicité d'une poignée de fonctionnaires, il se lance dans un projet qui va enthousiasmer une majorité de citoyens, convaincu qu'un grand geste collectif peut nous faire procéder à ce qu'il appelle :

«le règlement raisonnable d'une situation parfaitement absurde»

Avec René Lévesque et l'élection Maîtres chez nous de 1962, le Québec a fondé sa modernité énergétique sur deux valeurs fondamentales : le partage de la richesse et une énergie propre. On peut fièrement affirmer que la nationalisation de l'électricité est ce qu'on pourrait appeler un mythe fondateur, fruit de la rencontre d'une bonne idée, d'une volonté politique résolue et d'un extraordinaire élan de démocratie, sur lequel le présent projet de loi doit bâtir aujourd'hui.

Le Québec a rendez-vous avec le monde. Notre premier ministre a déjà confirmé sa présence à la COP 26 en Écosse en novembre prochain. Et je nourris l'espérance qu'il puisse se présenter devant les autres nations en déclarant :

«Au Québec, on a entendu l'alarme de la science, on a pris acte des signaux de détresse de la nature et des appels de la jeunesse. Et aujourd'hui on débarque avec un plan, fruit d'un dialogue honnête et courageux entre le gouvernement, la science, l'industrie, la société civile et la population, et on vous dit que nous sommes à l'oeuvre maintenant et qu'on va atteindre les cibles que la science exige pour 2030. »

Après les récentes prises de positions de notre gouvernement dans les importants projets gaziers et routiers, ou ceux de la forêt, pour ne nommer que ceux-là, je vais tenter de garder mon calme. Si c'est maintenant que ça se passe, si on est sérieux, le gouvernement doit avoir le courage de dire la vérité à la population.

On ne peut pas mentir aux milliers de citoyens, jeunes et moins jeunes, qui sont à l'affût, qui s'informent, qui ont des raisons de s'inquiéter et qui sont à l'œuvre. Et qui espèrent de tout leur cœur qu'on va enfin s'y mettre collectivement.

Ce long préambule était nécessaire pour exposer le gouffre entre ce que réclame la science et ce que propose le présent projet de loi, le premier de ce gouvernement sur la lutte contre les changements climatiques.

Après les récentes prises de positions de notre gouvernement dans les importants projets gaziers et routiers, ou ceux de la forêt, pour ne nommer que ceux-là, je vais tenter de garder mon calme. Si c'est maintenant que ça se passe, si on est sérieux, le gouvernement doit avoir le courage de dire la vérité à la population. On ne peut pas mentir aux milliers de citoyens, jeunes et moins jeunes, qui sont à l'affût, qui s'informent, qui ont des raisons de s'inquiéter

et qui sont à l'œuvre. Et qui espèrent de tout leur cœur qu'on va enfin s'y mettre collectivement.

Nous avons besoin d'une vraie loi, qui reconnaît les vraies cibles, qui exprime une volonté politique sans équivoque où la science et les meilleures pratiques seront au cœur de nos décisions, une loi qui va nous donner un plan à la hauteur du défi à relever et les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Sommaire

En résumé, nous saluons la volonté affirmée d'une amélioration de la gestion des fonds publics, d'un usage plus judicieux de notre avantage hydro-électrique, de l'importance de la transition énergétique comme moteur principal de l'atteinte des cibles et de la volonté d'un leadership qui accorde une plus grande autorité au ministre responsable de la Lutte contre les changements climatiques.

Mais la réponse à la crise climatique doit être à la hauteur de la crise et ne saurait se limiter à un strict plan d'électrification, si efficace soit-il. Le gouvernement doit faire preuve de plus d'ambition et de courage.

Pour atteindre ces cibles, la loi doit engager l'ensemble de l'appareil d'État et de la société québécoise, selon deux chantiers parallèles :

1. une transition énergétique efficace
2. la transition écologique globale de notre économie

Nous avons besoin d'une vraie loi, qui reconnaît les vraies cibles de réduction en les enchâssant dans la loi, avec des cibles claires de réduction du pétrole et du gaz, une loi où la science et les meilleures pratiques vont être au cœur de nos politiques, une loi qui va intégrer un budget carbone, une loi qui va engager l'ensemble du gouvernement à respecter le budget carbone et donc à être conséquent dans toutes ses politiques, une loi qui va nommer un ministre responsable au Québec de la lutte, avec l'autorité nécessaire pour diriger et coordonner les efforts de l'ensemble du gouvernement, selon les avis de la science et l'application des meilleures pratiques, un ministre imputable qui va rendre des comptes à l'Assemblée nationale, une loi qui va nous donner un plan à la hauteur du défi à relever, un loi qui va créer une institution forte pour mettre le plan à exécution, un Hydro-Québec de la Lutte aux Changements Climatiques, créé sur la base de TEQ, une loi qui va engager le Québec, en marge de la transition énergétique, dans une transition écologique juste et globale pour décarboniser notre économie, une loi qui va livrer

Principales recommandations

Dans cette perspective, nous faisons les recommandations suivantes:

1. **Reconnaître l'urgence climatique**

2. **S'engager au respect de la science au cœur de l'action politique -** Pour répondre à cette urgence, le gouvernement doit avoir le courage de la vérité sur la question. Pour chasser toute ambiguïté et pour arbitrer les nécessaires débats sur ses causes de cette crise et sur les moyens d'y remédier, la science doit être au cœur des décisions et de la mesure de leur efficacité.

3. **S'engager à atteindre les cibles de réduction dictées par la science**, soit une réduction de minimum **50 % pour 2030** et la **carboneutralité d'ici 2050.** Nous recommandons que soit enchassé dans la loi les véritables cibles de réduction exigées par la science.

4. Établir **un budget carbone** qui fera état des cibles sectorielles de réduction des principaux responsables de la crise: le **pétrole ET le gaz**

5. **Reconnaître la priorité à la réduction des combustibles fossiles**
   Taxer le carbone de façon significative. Le gouvernement doit utiliser le levier que les économistes reconnaissent comme le plus efficace : son pouvoir de taxer. À la hauteur de son impacts sur la crise et afin d'**assurer un financement adéquat à la lutte pour le climat.** Agir de façon décisive signifie nécessairement et logiquement de taxer l'achat des produits et de services qui augmentent les émissions de GES et investir les revenus de ces taxes pour faire baisser le prix de produits et des services qui font baisser les émissions ou qui sont carboneutres. Les revenus provenant du Fonds Vert seront nettement insuffisants à la mise en œuvre des mesures d'urgence. Reconnaître l'importance de taxer les externalités dans les produits émetteurs fabriqués et les produits consommés au Québec et fabriqués ailleurs.

6. **Assurer la mise en œuvre d'un plan** concret et convaincant ayant pour objectif premier l'atteinte de ces cibles et la réduction de la combustion des énergies fossiles.

7. **Engager la responsabilité de l'ensemble de l'État québécois,** dans tous les ministères et tous les organismes gouvernementaux, avec obligation pour chacun d'arrimer l'impact climatique de leurs politiques avec les exigences de réduction. La Loi sur le Développement durable ne couvre que 40 % des interventions du gouvernement du Québec. Le présent projet de loi doit toucher l'ensemble de l'État.

8. **Nommer le maître d'œuvre** qui assumera l'autorité et la responsabilité de coordonner l'ensemble des actions des ministères et de tous les secteurs de la société dans la lutte aux changements climatiques et qui sera imputable des actions prises par l'ensemble du gouvernement à cette matière. Considérant l'importance de la crise, cette responsabilité revient au premier ministre. Ou au ministre responsable

de la lutte contre les Changements Climatiques avec l'autorité tranversale de diriger et de coordonner l'ensemble de l'État québécois . En scindant les responsabilité entre le ministère de l'Environnement et celui de l'Énergie, on court un grand risque de nourrir la confusion, les dédoublements, le crêpage de chignon entre les fonctionnaires, bref si on veut du leadership, qu'il soit clairement affirmé, et assumé.

9. Créer **une société d'État de la lutte aux changements climatiques**, un «Hydro-Québec de la lutte contre les changements climatiques, refondée sur les bases de l'organisme Transition Énergétique Québec (TEQ), et qui assurera une gouvernance efficace dans la décarbonisation de notre économie avec un mandat et des moyens plus ambitieux que ceux du plan directeur actuel de TEQ, dans le respect des cibles. Cette société d'État doit relever du Conseil exécutif ou du MELCC. Elle devra assurer une meilleure représentativité de la société civile et des travailleurs dans la composition de son conseil qu ne saurait se limiter aux représentants de l'industrie.

10. **Assurer au comité consultatif scientifique l'indépendance et les moyens nécessaires** à l'exécution de son mandat. La composition de ce comité doit inclure des membres de la société civile, représentants différents horizons, telles des personnalités publiques crédibles, comme représentants d'un nécessaire contre-pouvoir.

11. **Assurer une reddition des comptes transparente annuelle** basée sur des mécanismes de mesures et de contrôle des actions mises en œuvres et de leurs résultats en termes de réduction de GES.

12. **Jeter les bases d'un plan global de transition écologique** de notre économie, en parallèle de la transition énergétique, mettant à contribution l'ensemble de la société québécoise, en invitant les acteurs de la société civile de tous les horizons à contribuer aux changement de comportement nécessaires à l'atteinte des cibles. Il y a des gestes individuels que nous pouvons poser. C'est notre premier champs d'action, le plus simple et le plus souple. Nous avons comme citoyens notre part à faire, notre juste part. Mais nos efforts individuels resteront vains sans la volonté politique de notre gouvernement ! Le Québec a un potentiel immense pour relever le défi: le savoir, la capacité d'innover, le sens de la coopération et les ressources financières et un potentiel énergétique privilégié.

13. **Mobiliser la société civile et créer une véritable coalition nationale** - favoriser le dialogue et la convergence entre citoyens, syndicats, entrepreneurs, gens du monde de la santé, de l'éducation, groupes écologistes et communautaires, étudiants, des grands centres et des régions, etc.

14. **Assurer une transition juste.** Des gestes courageux et des sacrifices nous attendent. Et un certain nombre de mesures coercitives et impopulaires risquent de s'avérer nécessaires. Nous devons éviter de polariser et de rendre stérile toute tentative de changement de comportement qui ne seront acceptables et acceptées par la population que dans la mesure où les citoyens auront été éclairés et impliqués

dans la prise de décisions politiques et par leur mise en œuvre dans un esprit de justice. La clé réside dans un véritable dialogue entre le gouvernement et les citoyens. De nombreux groupes sont à l'œuvre, et beaucoup d'initiatives promettteuses et porteuses ont besoin d'être soutenus financièrement pour assurer la paix sociale dans les changements présents et à venir.

15. **Assurer une campagne d'éducation d'information, de mobilisation populaire**, dans les établissements d'enseignement, les communautés, les entreprises, etc. Changer les habitudes, ce n'est pas gagné. Il y a beaucoup d'inquiétudes, de faussetés et d'ignorance à chasser. Un signal fort et sans équivoque doit être communiqué à la population par le gouvernement pour favoriser une véritable compréhension de la crise, de ses causes, de ses impacts, des solutions pour la prévenir et des mesures pour s'y adapter.

16. **Engager le gouvernement à un devoir de cohérence** en évitant les projets dont le potentiel d'augmentation d'émissions risquent de compromettre les efforts de réduction, particulièrement en matière d'infrastructure gazière et pétrolière.

Exposé général

Quelques questions

Quel est l'objectif réel du projet de loi ? Où est la reconnaissance de l'urgence climatique? Quelle est la nature de cette urgence au juste? Où sont les cibles de réduction de GES? Où est la proposition de gouvernance efficace et améliorée ? Qui dirige l'excution du Plan et l'ensemble des actions de l'État et de la société ? Pourquoi abolir TEQ, déjà l'œuvre avec des résultats encourageants, et par quoi le remplace-t-on au juste? Où est le plan de match, les outils pour atteindre les cibles, l'identification des meilleures pratiques? Où sont les solutions? Où est la reddition de compte pour mesurer les résultats? Quel est le lien entre ce projet de loi et le Plan d'électrification et changement climatique (PECC)? Quelles sont les actions à soutenir en marge de la transition énergétique qui vise à une transition écologique juste et globale de notre économie ? Quelle institution est le maître d'œuvre de la lutte face à la crise ? Quels moyens financiers lui sont garantis par la loi ? Quels sont les mécanismes qui garantissent que la science sera au cœur des décisions politiques ? Qui assurera l'indépendance du comité scientifique ? Quelle assurmera l'imputabilité devant l'Assemblée nationale et la population ? Et qui gardera les gardiens ?

1. Reconnaître l'urgence d'agir et la gravité de la crise

Pour pallier à tout équivoque, le projet de loi doit tout d'abord reconnaître l'urgence climatique, identifier clairement dans ses grandes lignes les causes de cette crise, les risques qui y sont liés, les impacts, les solutions pour les prévenir et les mesures pour s'y adapter.

Le gouvernement n'y arrivera pas seul. Mais il a la responsabilité d'assumer son leadership, son autorité et son rôle de fiduciaire, au nom de l'intérêt public, en nommant clairement les moyens d'agir pour répondre à cette urgence, en se faisant le maître d'oeuvre qui coordonnera les priorités d'action de l'appareil gouvernemental, des principaux émetteurs et de l'ensemble de la société.

<u>Recommandation</u>
Enchâsser dans la loi une reconnaissance formelle de l'urgence climatique, en identifiant clairement dans ses grandes lignes les causes de cette crise, les risques qui y sont liés, les impacts, les solutions pour les prévenir et les mesures pour s'y adapter.

2. S'engager au respect de la science au cœur de l'action politique

Si nous croyons dans la science, notre devoir est de mettre la science au cœur de nos décisions politiques. Le drame que nous vivons présentement, c'est que nous savons la vérité et que nous n'arrivons pas à traduire ses exigences par des politiques concrètes. La vérité, c'est qu'historiquement, nous ignorons les alertes de la science et que nous n'atteignons pas nos cibles. Les bottines doivent suivre les babines.

Le dernier rapport de l'ONU en témoigne. La dégradation du climat se poursuit à une vitesse plus rapide que les progrès auxquels nous pouvons prétendre. Les propos des scientifiques du climat contenus dans le rapport du GIEC d'octobre 2018 sont sans équivoque:

«*il faut procéder à un changement rapide et radical de nos façons de faire.*»

Les premiers résultats de l'étude Dunsky montre que la réussite pour atteindre la cible de 37,5 % de réduction de GES d'ici 2030 et l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 « *va impliquer des changements sans précédent dans la structure énergétique du Québec* ».

Recommandation

Le projet de loi doit mettre la science au cœur des décisions politiques. Il doit garantir l'indépendance du comité scientifique, l'impartialité dans la sélection de ses membres et un budget adéquat qui leur permettra de réaliser des études solides.

3. S'engager à atteindre les cibles de réduction dictées par la science (réduction de 45 % pour 2030 et carboneutralité d'ici 2050)

Le Québec s'est doté d'une cible de réduction de 37,5% sous le niveau de 1990 d'ici 2030. C'est l'engagement de l'Accord de Paris. Cet engagement est périmé.

Le présent projet de loi doit identifier les vraies cibles, globales et sectorielles, confirmées par la science.

Globablement, le GIEC établit deux cibles charnières, pour se donner un minimum de chances de limiter le réchauffement à 1,5 degrés. Ce minimum est :

une réduction de 45 % des émissions d'ici 2030
une réduction entre 80 et 85% pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050

Selon nos recherches, et d'après le dernier inventaire disponible, les émissions totales de GES se chiffraient à 78,6 millions de tonnes en 2016 au Québec. À elles seules, les émissions de CO2 – le principal gaz à effet de serre – étaient de 7,5 tonnes par habitant[13]. La moyenne

[13] *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, Gouvernement du Québec, 2018, p. 6.*
Note : Selon l'inventaire, le CO2 constituait 78,3% de l'ensemble des émissions québécoises de GES. Cela signifie que le Québec a émis 61,5 Mt CO2 en 2016. La population étant de 8,1 millions d'habitants, cela revient à 7,5 tonnes par habitant.
http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf

mondiale est de 4,8 tonnes[14]. Rien ne montre que les émissions du Québec baissent de façon significative, bien au contraire.

Faute d'inventaire récent, nous sommes condamnés à faire nos propres calculs. Le décret de 2017 établissant les cibles à atteindre en matière énergétique montre que la consommation de produits pétroliers était de 18 milliards de litres en 2013[15]. Or, cette consommation a grimpé à presque 21 milliards de litres en 2017, selon la Régie de l'énergie du Canada[16]. Il semble que le Québec n'a pas respecté sa cible d'une réduction de 20% des émissions de GES sous le niveau de 1990. Nous serions plutôt à 9,0 %.

Pourtant, vous savez tous qu'il faut réduire nos émissions de façon urgente. Chaque pays, chaque province, chaque secteur économique ne peut pas dire que c'est aux autres de faire des efforts, sinon rien ne sera fait. On entend souvent dire qu'il ne sert à rien d'agir tant que l'Inde ou la Chine émettront de grandes quantités de GES. Par habitant, le Québec en émet encore plus (les émissions sont de 7 tonnes par habitant en Chine, où nous avons délocalisé une bonne partie de la production de nos biens de consommation[17], et donc externaliser une bonne part de la pollution qui y est liée.) Sans oublier que le Québec en rejette depuis bien plus longtemps : or le CO2 reste dans l'atmosphère pendant des siècles. Nous avons une dette : nos efforts doivent donc être plus grands que la moyenne.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques a déclaré à Madrid, lors de la COP25, que le Québec se fixera une cible ambitieuse pour 2031-2050…. mais pas pour 2030[18]. Le gouvernement refuse de viser une diminution de 7% par année comme le réclament les experts du Programme des Nations Unies pour l'Environnement[19].

---

[14] *World Economic Forum, This infographic shows CO2 emissions all around the world, 25 septembre 2019. https://www.weforum.org/agenda/2019/09/global-carbon-dioxide-emissions-chart-of-day/*

[15] *Décret 537-2017, 7 juin 2017, op. cit. Note : Le décret indique qu'une baisse de 900 millions de litres représenterait une baisse de 5% par rapport à 2013 ; par conséquent, la consommation était de 18 milliards de litres en 2013.*

[16] *Profils énergétiques des provinces et territoires – Québec. Note : Selon la Régie, l'utilisation de produits pétroliers raffinés par habitant a été de 2554 litres au Québec en 2017. Comme la population était de 8,1 millions, cela revient à presque 21 milliards de litres pour l'ensemble du Québec. https://www.cer-rec.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/nrgsstmprfls/qc-fra.html?=undefined&wbdisable=true#s3*

[17] *World Economic Forum, op. cit.*

[18] *Le Québec est prêt à réduire davantage ses GES pour 2050, La Presse, 11 décembre 2019. https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201912/11/01-5253348-le-quebec-est-pret-a-reduire-davantage-ses-ges-pour-2050.php*

[19] *Rapport 2019 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, Résumé analytique, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, novembre 2019, p. X. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30798/EGR19ESFR.pdf?sequence=15*

Or, ces 7% représentent une cible mondiale. Nous sommes nombreux à penser que les pays industrialisés devraient viser une diminution de 10% par année. Dès maintenant.

Recommandation
Un engagement à atteindre les cibles nommées par la science doit être au cœur de ce projet de loi : au moins 50 % d'ici 2030 et atteinte du zéro émissions nette avant 2050.

Recommandation
Des cibles globales et sectorielles de réduction des GES doivent être identifiées, ainsi que les fondations légales obligeant à l'atteinte de ces cibles.

4. Établir un budget carbone (cibles globales et cibles sectorielles)

L'établissement d'un budget carbone est un outil-clé dans un projet crédible de lutte aux changements climatiques. Un budget qui fait état de notre situation actuelle et définit clairement les limites aux émissions possibles, dans chaque secteur d'activités de notre société. Le respect du budget carbone garantira la cohérence des actions du gouvernement. Cette exigence doit être posée dans le présent projet de loi.

Au 1er juin 2018, le budget carbone mondial était de 420 milliards de tonnes : selon le GIEC, c'est le maximum que l'humanité peut encore émettre si nous voulons avoir 67% de chances de ne pas voir le climat se réchauffer de plus de 1,5 Celcius[20]. Au 1er janvier 2020, ce budget carbone global est tombé à environ 350 milliards de tonnes[21]. Cela signifie que chaque être humain peut encore émettre un maximum de 50 tonnes de GES.

Au Canada, selon les données du National Inventory Report (NIR) de 2019, nous avons émie 571 mégatonnes CO2[22]. La population canadienne étant de 35 151 728 au recensement de 2016, un individu émet en moyenne entre 16,2 et 19,4 tonnes de CO2 selon les études. Dans moins de 4 ans, le budget carbone des Canadien.ne.s serait donc épuisé.

---

[20] *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Rapport 2018, tome 2, p. 108.* https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_Chapter2_Low_Res.pdf

[21] *Les émissions globales de CO2 sont d'environ 36 milliards de tonnes par année (ce qui n'inclut pas les émissions de GES non CO2). Voir : Hannah Ritchie and Max Roser, CO2 and Greenhouse Gas Emissions, Our World in Data, décembre 2019.* https://ourworldindata.org/co2-and-other-greenhouse-gas-emissions#how-have-global-co2-emissions-changed-over-time

[22] *https://unfccc.int/documents/194925*

Quant au Québec, les émissions ont été de 60,1 millions de tonnes de CO2. Pour une population de 8,5 millions de personnes[23], nos émissions per capita varient entre 7,07 et 9,6 tonnes de CO2. Au regard de ces chiffres, le budget carbone du Québec sera épuisé en moins de sept ans.

Ces chiffres résonnent très fort. Le temps qui nous est alloué, au regard des changements en profondeur qu'une réelle transition exige est extrêmement court. Le budget carbone devrait être le socle sur lequel toute nouvelle décision politique doit à présent s'appuyer.

Il est important de noter que le budget carbone tel que calculé par le GIEC ne prend en compte que le dioxyde de carbone (CO2). Les autres gaz à effet de serre (tels que le méthane ou les gaz réfrigérants) sont évacués du calcul. Il est donc légitime de penser que si ces derniers étaient pris en compte, cela réduirait encore davantage notre marge de manoeuvre.

À l'instar du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande, pour assurer la cohérence des mesures, le gouvernement doit imposer un budget carbone dans le but d'assurer la cohérence des décisions politiques du respect des limites.

Les cibles de réduction du pétrole et du gaz doivent être clairement inscrites pour le pétrole et le gaz fossile pour 2030 et pour 2050. Cette obligation par la loi de respecter les exigences posées par la science permettrait des décisions avisées en ce qui concerne tous nouveaux projets d'exploration, d'exploitation et d'infrastructures liés aux combustibles fossiles (incluant le gaz naturel fossile).

Recommandation
Établir un budget carbone contraignant (avec cibles globales et sectorielles) pour l'ensemble du Québec.

Recommandation
Établir des cibles sectorielles de réduction des principaux responsables de la crise actuelle : les énergies fossiles - pétrole ET gaz

5. Le cas prioritaire des combustibles fossiles
Taxer le carbone et cesser toute subvention

La combustion des énergies fossiles étant la principale cause de la crise climatique actuelle, le gouvernement doit assumer son rôle de maître d'œuvre en utilisant le principal levier que les économistes reconnaissent comme le plus efficace à cet égard: **son pouvoir de taxer** le carbone.

---

[23] *http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/qc_1971-20xx.htm*

Il doit appliquer rigoureusement le principe de pollueur-payeur pour tout ce qui est lié, directement et indirectement, aux hydrocarbures, dans la production et la consommation nationales comme dans les importations, incluant les «externalités».

Agir de façon décisive, ça signifie taxer l'achat des produits et des services qui augmentent les émissions de GES et investir massivement les revenus de ces taxes pour faire baisser le prix des produits et services qui font baisser les émissions ou qui sont carboneutres.

Le projet de loi PL-44 confirme que le gouvernement n'a pas l'intention de mettre fin à l'exploration et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois. En effet, le nouveau «Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques» partagera avec le Fonds des ressources naturelles la perception des «droits perçus pour une licence d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures». L'exploration et la production d'hydrocarbures au Québec n'ont pas l'assentiment de la population. Ces activités viennent en contradiction avec la Déclaration d'urgence climatique adoptée par l'Assemblée Nationale.

Le premier ministre a déjà publiquement pris l'engagement d'une réduction de 40 % de la consommation de pétrole pour 2030. Le présent projet de loi doit formaliser cet engagement selon des cibles de réduction confirmées par la meilleure science.

Par ailleurs, on continue d'investir dans les infrastructures gazières, notamment le projet GNL Québec/Énergie Saguenay. La menace d'un retour de l'industrie du gaz continue également de peser sur les populations, notamment dans la région de Lotbinière et de Bécancour. Des projets d'infrastructures continueront à être subventionnés. Si le développement de la filière de bio-méthanisation doit être encouragé, il ne doit pas servir de prétexte à des investissements qui profitent très majoritairement à la distribution de gaz issus de la fracturation provenant de l'ouest canadien et américain. À l'instar des cibles de réduction de la consommation de pétrole, le gaz doit aussi fait l'objet de cibles clairement identifiées.

La récente crise du propane a révélé que des solutions de remplacement du gaz par l'électricité existent pour le séchage des grains, à moindre coût. Avec une loi exigeant une réduction de l'usage du gaz, ce genre de procédé, connu depuis 2013, aurait sans doute permis à la fois d'éviter une crise pour les agriculteurs et de diminuer nos GES.

Cette crise n'a pas de frontière, et nous savons que le Québec a lui seul ne pourra pas répondre à la crise. Il demeure cependant le territoire sur lequel nous pouvons agir en premier lieu. À partir d'ici, nous pouvons aussi faire les choix qui s'imposent pour éviter d'externaliser nos émissions de GES dans d'autres pays.

Recommandation
Augmenter de façon significative les niveaux de taxation du carbone.

6. Assurer la mise en œuvre d'un plan concret ayant pour objectif premier l'atteinte de ces cibles et la réduction de la combustion des énergies fossiles.

7. Engager la responsabilité de l'ensemble de l'État québécois, dans tous les ministères et tous les organismes gouvernementaux, avec obligation pour chacun d'arrimer l'impact climatique de leurs politiques avec les exigences de réduction.

La Loi sur le Développement durable ne couvre que 40 % des interventions du gouvernement du Québec. Le présent projet de loi doit toucher l'ensemble de l'État.

8. La loi doit désigner le ministre de la lutte contre les Changements Climatiques responsable de diriger et de coordonner l'ensemble des actions du gouvernement, des ministères et de tous les secteurs de la société dans la lutte aux changements climatiques et qui sera imputable des actions prises par l'ensemble du gouvernement à cette matière.

Qui assure réellement le leadership et la responsabilité de la lutte contre les Changements Climatiques? Quelle emprise le ministre responsable aura-t-il sur la réalisation de son plan s'il ne dispose pas des leviers nécessaires ? Où est votre orchestre ? Qui sera imputable ? Et qui gardera les gardiens ?

En vérité, dans notre système parlementaire, les décisions importantes sont prises par le premier ministre et le conseil exécutif. C'est pourquoi le projet de loi que nous avons soumis en décembre 2018 proposait que la lutte aux changements climatiques relève directement du premier ministre[24] afin que les décisions politiques impliquent l'ensemble de l'appareil d'État, des ministères et de la société québécoise, si on veut obtenir des résultats probants, dans les délais prescrits.

Nous croyons que l'effort exigé est comparable à celui de l'effort de guerre. Qui était ministre de la Défense sous Churchill ? Churchill lui-même. La crise commande que cette responsabilité de la lutte pour le climat échoit au chef de l'État, comme ministre de la lutte contre les Changements Climatiques. Quoiqu'il en soit, un et un seul ministre doit être nommé responsable et imputable de la lutte !

Tel qu'indiqué d'entrée de jeu, le projet de loi «*établit que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est d'office le conseiller du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques*». Il est par ailleurs établi à l'article 16

---

[24] *Le Pacte pour la transition, Loi visant à assurer le respect des obligations climatiques du Québec, art. 14, décembre 2018.*
https://www.lepacte.ca/wp-content/uploads/2019/01/projet_de_loi_-_loi_visant_à_assurer_le_respect_des_obligations_climatiques_du_québec.pdf

que *«Le ministre élabore et propose au gouvernement une politique cadre sur les changements climatiques. Le ministre assure sa mise en œuvre et en coordonne l'exécution. ».*

Ce projet de loi établit également que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques *assure la gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale, la cohérence et la coordination des mesures gouvernementales, ministérielles ou proposées par certains organismes publics, qu'il est associé à leur élaboration, qu'il a la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement une politique-cadre sur les changements climatiques et il donne au ministre le pouvoir de donner aux autres ministres et à certains organismes publics tout avis qu'il estime opportun pour favoriser la lutte contre les changements climatiques, notamment lorsqu'une mesure proposée n'est pas, à son avis, conforme aux principes et aux objectifs énoncés dans cette politique cadre.*

Le ministre de l'Environnement est donc limité à un rôle de conseiller et de coordonnateur. Conseiller ne suffira pas. Tenter de coordonner l'ensemble des ministères et organismes en donnant des «avis» alors que le ministre n'aura en réalité qu'un pouvoir de persuasion, c'est risquer que ses conseils soient ignorés, sans conséquence pour les autres ministères. De même, la division des responsabilités, entre ministères, risque fort de diluer les efforts, de rendre le travail inefficace.

Historiquement, la personne responsable du ministère de l'Environnement a souvent le mauvais rôle. Imposant des consultations publiques, des règles supplémentaires et des délais, les politiques portées par le MELCC entrent souvent en conflit avec les autres grands ministères (MERN, MTQ, Économie, Affaires municipales, MAPAQ, etc.).

En pratique, le pouvoir de décision est dilué entre différents ministères. En scindant les responsabilité entre le ministère de l'Environnement et celui de l'Énergie, on risque de se retrouver rapidement avec des programmes incompatibles, des indicateurs contradictoires et une compétition entre les deux ministères.

Prenons un exemple : l'électrification des transports. L'électrification est concentré à deux endroits : le MTQ et le MERN.

Comment ferez-vous, concrètement, pour amener deux ministères sur lesquels vous n'avez aucun contrôle à livrer votre mission? Combien de ministres de l'Environnement avons-nous vu baisser les bras face à ses collègues? Qui des deux ministres décidera de la cohérence des mesures du plan à mettre en œuvre ?

En pratique, le PL 44 accorde plus de pouvoirs au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'au ministre de l'Environnement. Alors que le ministre de l'Environnement aura le pouvoir de donner des «avis», c'est le ministre de l'Énergie qui assurera «une gouvernance intégrée» en matière de transition énergétique. En fonction de sa loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a pour mission d'assurer «la mise en valeur des ressources naturelles» (Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la

Faune[25], art. 11.1). Ces ressources naturelles comprennent le pétrole et le gaz. Le ministre est déjà responsable du Fonds des ressources naturelles, qui comporte «le développement dans le domaine du pétrole, du gaz naturel, des réservoirs souterrains […]» (art. 17.12.12). Il y a donc ici un conflit d'intérêt. Le ministre de l'Énergie aura la responsabilité d'élaborer un plan directeur en transition énergétique, pendant que le ministre de l'Environnement aura la responsabilité d'élaborer un plan de lutte contre les changements climatiques, alors qu'il doit y avoir un seul et même plan.

Nous avons besoin d'un leader, d'un chef d'orchestre responsable. C'est le fondement de toute entreprise d'envergure : il doit y avoir un maître à bord, avec l'autorité et les moyens nécessaires à l'atteinte des cibles. À notre avis, l'ampleur de la crise mérite qu'une instance relevant directement du bureau du premier ministre lui-même assure cette maîtrise d'œuvre.

Recommandation
La loi doit, dans des termes juridiques sans équivoque, donner au ministre de la Lutte contre les Changements Climatiques la responsabilité et toute l'autorité nécessaire pour diriger la mise en œuvre du plan visant l'atteinte des cibles de réduction qui engage l'ensemble des ministères et des actions du gouvernement. À ce titre la loi doit conférer au ministre responsable toute l'autorité et les moyens nécessaires pour assurer la coordination de toute décision, autorisation, investissement, proposition de loi, de règlement ou autre politique qui engage l'ensemble des ministères du gouvernement.

Le ministre devra être imputable devant l'Assemblée nationale des décisions et des actions du gouvernement.

9. Créer une société d'État de la lutte aux changements climatiques, véritable «Hydro-Québec de la de la lutte aux changements climatiques», refondée sur les bases de Transition Énergétique Québec (TEQ), qui assurera une gouvernance efficace dans la décarbonisation de notre économie avec un mandat et des moyens plus ambitieux que ceux du plan directeur actuel de TEQ, dans le respect des cibles.

Le ministre responsable de la Lutte contre les CC ne pourra agir avec efficacité que s'il a un outil capable de livrer votre plan, un outil doté d'une expertise technique pour évaluer les mesures de réduction des GES et les mesures d'adaptation aux impacts, harmoniser la reddition de comptes et assurer un suivi sur les progrès et l'efficacité des programmes. Sans les ressources financières et humaines adéquates, ses efforts seront condamnés à l'échec.

Actuellement, plusieurs ministères ont des responsabilités diverses en ce qui concerne la réduction des GES. Le projet de loi vise l'abolition de Transition énergétique Québec (TEQ),

[25] Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, désigné sous le nom de ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-25.2

qui le seul organisme qui coordonne les actions du gouvernement en offrant des programmes d'appui et de financement.

Pour réussir à livrer la marchandise, le ministre responsable a besoin d'un organisme capable de livrer des résultats probants. Le chef d'orchestre a besoin d'un orchestre.

L'ampleur de la tâche exige une coordination interministérielle structurée et forte disposant de la capacité de mobiliser tous les leviers de l'État incluant la fiscalité, la réglementation, la communication et l'éducation. Elle fera en sorte que la transformation du Québec commandée par les exigences environnementales soit équitable et adaptée aux différentes régions et territoires.

Aujourd'hui, TEQ est le seul organisme connu qui contribue de façon significative à la réduction des GES au Québec. Son rapport annuel témoigne de l'efficacité de son plan, malgré ses limites et ses défauts. Cet organisme devra être le porteur du Plan. Sans doute, faut-il augmenter les ressources humaines et financières pour répondre à ses ambitions face à l'ampleur de la crise actuelle, hausser ses cibles de réduction en pétrole et en gaz, élargir son conseil à des représentants scientifiques, des travailleurs de l'industrie, des membres de la société civile, pour s'assurer de l'efficacité et de la justice de ses pratiques.

Les actions de TEQ ne relevant pas du Plan d'action sur les changements climatiques, mais plutôt de la Politique énergétique, quelques incohérences méritent sans doute d'être corrigées. Mais son abolition ne nous semble pas assurer que les efforts seront efficaces et suffisamment transparents pour atteindre nos cibles.

En ajoutant à l'équipe de TEQ les spécialistes des différents ministères (notamment du MTQ, du Ministère de l'économie et de l'innovation, du MAPAQ et du secteur des déchets, déjà sous la gouverne de LELCC) et en réorientant les sources de financement vers l'atteinte des cibles au sein d'une seule organisation qui relève du ministre de la Lutte aux CC, vous vous donnez les meilleures chances d'atteindre les cibles.

Recommandation
Créer une société d'État à la lutte aux changements climatiques, fondée sur les bases de TEQ, avec un mandat et des moyens beaucoup plus ambitieux, qui permettront l'exécution des meilleures pratiques, en phase avec l'importance du défi à relever. Cette nouvelle société d'État pourrait récupérer les ressources et l'expertise de TEQ ainsi que celles d'autres unités dans les différents ministères (innovation verte, biométhanisation, électrification des transports, etc.) dont les actions en lien avec la lutte aux changements climatiques doivent être nécessairement concertées pour être efficaces.

10. Assurer au comité consultatif scientifique l'indépendance, la composition et les moyens nécessaires à l'exécution de son mandat.

La connaissance, scientifique et humaniste, doit être au cœur des décisions de ceux qui nous gouvernent. La loi doit nécessairement donner au plan qui le suivra et à sa mise en œuvre les moyens d'un jugement critique autonome, à un contre-pouvoir indépendant essentiel aux meilleures décisions préalables aux actions et au meilleur suivi sur l'efficacité des résultats.

Qui le ministre va-t-il nommer ? Ce comité doit-il être limité au monde de la science et des affaires ? Pourquoi ne pourrait-il pas être nommé par l'Assemblée nationale, ou par un comité de sélection indépendant formée entre autres par le Scientifique en chef du Québec ?

La création d'un comité consultatif permanent, qui pourra conseiller le ministre de l'Environnement, n'est pas une mauvaise idée en soi. Mais que le ministre puisse ensuite donner ses «avis» aux autres ministres et organismes publics ne suffit pas.

Imaginons que ce comité consultatif conclut que la construction du 3e lien à Québec va contribuer à l'augmentation des GES en favorisant l'étalement urbain, et que le ministre de l'Environnement donne cet «avis» au ministre des Transports. Ce dernier n'est aucunement lié par cet avis.

La tendance du gouvernement actuel est de vouloir débarrasser l'État des organismes qui contrôlent ses actions ou les décision de l'exécutif, sous prétexte d'efficacité. Mais qui donnera au ministre responsable un bras de distance qui lui permette d'objectiviser ses décisions ?

En politique, il y a souvent un risque évident à dire la vérité. Les véritables priorités souvent sont biaisées par les agendas politiques ou… à la veille d'une élection où le ministre se trouve dans la situation délicate du devoir de protéger l'intérêt public par des mesures qui peuvent être en contradiction avec l'intérêt particulier de certains électeurs ! Subitement, les priorités changent. La crise climatique impose que l'on se tienne au-dessus de cette mêlée.

Seuls les faits, objectifs, identifiés par des scientifiques indépendants, permettra au politique de transcender cette difficulté. Et d'avoir le courage des décisions impopulaires.
La science doit non seulement être consultée, elle doit être au cœur des décisions, imposer ses lumières, dans le sens de l'intérêt public, pour que les bonnes décisions se prennent, pour en vérifier l'impact et l'efficacité.

Et qui gardera les gardiens ? Un contre-pouvoir indépendant permettra au ministre de l'Environnement de passer au crible de l'atteinte des cibles l'ensemble des politiques publiques qui y sont liées, en matière de transport, de développement économique, d'agriculture, d'éducation, etc.

Retirer à la Régie de l'énergie le pouvoir de donner son avis sur la capacité du plan directeur à atteindre les cibles en matière de transition énergétique est un pas dans la mauvaise direction. Le gouvernement se prive d'une expertise extérieure, d'un gardien de l'intérêt public.

La création d'un comité consultatif permanent est essentielle. Les recommandations du comité devront être cependant rencontrées par le ministre. Dans le cas où elles seraient rejetées, le ministre devra soumettre publiquement la justification de son refus à l'Assemblée nationale.

Suite aux recommandations du comité, que le ministre puisse ensuite transmettre ses «avis» aux autres ministres et organismes publics ne suffira pas. Imaginons que ce comité consultatif conclut que la construction du 3e lien à Québec va contribuer à l'augmentation des GES en favorisant l'étalement urbain, et que le ministre de l'Environnement donne cet «avis» au ministre des Transports. Ce dernier n'est aucunement lié par cet avis.

Afin d'éviter que le comité n'ait une orientitation de la transition qui passe exclusivement par l'innovation technique et des décisions de développement économique en contradiction avec l'atteinre de nos cibles, la composition différente de la table des parties de TEQ qui se limitait à l'industrie.

Quelle part de transparence publique le projet de loi donne-t-il aux recommandations du comité ? Il importe de s'assurer qu'il y ait un poids politique à payer par le gouvernement s'il n'a pas suivi les recommandations du comité

Recommandation
La composition du comité consultatif doit inclure, en plus des scientifiques, des membres de la société civile représentant différents horizons, respectant les composantes de la société, telles des personnalités publiques crédibles, sreprésentant d'un nécessaire contre-pouvoir. Nous recommandons qu'il y ait des sièges données à des membres de la société civile et que la composition du comité

11. Assurer une reddition des comptes transparente annuelle basée sur des mécanismes de mesures et de contrôle des actions mises en œuvres et de leurs résultats en termes de réduction de GES.

La mise en œuvre d'un plan de lutte aux changements climatiques doit faire l'objet d'un suivi serré, sachant le nombre importants de ministères et d'organismes impliqués, sans compter les distributeurs d'énergie. Sa progression et ses résultats intermédiaires doivent être mesurés de façon rigoureuse.

Le présent projet de loi doit exiger un processus de reddition de comptes annuelle harmonisé, quant à la quantification des impacts énergétiques des mesures déployées, au suivi des cibles et à la reddition de comptes des autres processus gouvernementaux.

La reddition de compte doit comprendre :

L'harmonisation sur la façon de calculer les résultats de tous les ministères et organismes impliquées dans la lutte aux changements climatiques.

Des indicateurs de performance utilisés par tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec pour mesurer les résultats de performance de la lutte aux changements climatiques, notamment en matière de réduction de la consommation d'énergie (efficacité énergétique), réduction de la consommation de produits pétroliers, réduction de la consommation de produits gaziers, réduction des émissions de gaz à effet de serre, estimation des retombées des programmes et des mesures relatives aux émissions de gaz à effet de serre, etc.

L'atteinte des objectifs devra être mesurée par la collecte de données et d'indicateurs, et faire l'objet d'une reddition de compte annuelle. Transparent et indépendant, ce processus d'évaluation continue permettra d'assurer une transformation qui respecte les valeurs et les objectifs de la société québécoise.

Recommandation
Une reddition des comptes indépendante et des mécanismes de contrôle des actions doivent aussi être mis en œuvre pour assurer un suivi rigoureux, indépendant et transparent de l'évolution de la lutte du Québec aux changements climatiques.

12. Jeter les bases d'un plan global de transition écologique de notre économie.

En parallèle à la stricte transition énergétique, il est impératif de mettre à contribution l'ensemble de la société québécoise, en invitant les acteurs de la société civile de tous les horizons à contribuer aux changement de comportement nécessaires à l'atteinte des cibles. La mise en œuvre immédiate de ce que l'on pourrait appeler la phase 2.

Les efforts de la dernière année nous amène à une conclusion qui dérange. La solution d'une transition strictement énergétique, si elle demeure au cœur des changements que ous devons apporter, connaîtra aussi rapidement ses limites. Le remplacement du pétrol et du gaz par l'électrification ne règlera pas tout. L'innovation technologique ne saurait se poser comme la panacée qui cautionnerait *le business as usual.* Nous sommes appelés à des changement de paradigme.

Au-delà des enjeux de gouvernance et de la transition énergétique, nous ne saurions mener une lutte pur le climat digne de ce nom, sans considérer l'importance de l'innovation sociale et d'un changement de paradigme.

Seuls des changements en profondeur de nos comportements permettront une réelle réponse à la crise climatique. La mise en œuvre de ces changements est l'occasion d'un véritable projet de société.

Un plan global de transition écologique de notre économie mettant à contribution l'ensemble de la société québécoise doit nécessairement être mis en place. Ce plan doit être fondé sur la consultation, l'information et l'éducation, et la mobilisation de la société civile et de toute la population pour engager un dialogue social dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre.

Le rapport Dunsky nous instruit de ceci, qui nous semble capital :

«Afin de minimiser les coûts et les risques de cette transition, le Québec devra miser davantage sur l'efficacité énergétique et la réduction des demandes. Des actions en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'économie circulaire ou d'ajustement du système alimentaire rendront la marche moins grande à monter quand viendra le temps de remplacer les technologies actuelles par des solutions de rechange sobres en carbone. L'effort pour y arriver ne doit pas être sous-estimé, et devra viser toutes les occasions de réduction sans exception.»

À ce titre, les travaux de Dunksy auront été d'une aide précieuse dans la compréhension des enjeux pour la mise en œuvre du PECC. Il faut sans délai poursuivre ce travail en confiant un nouveau mandat qui jettera les bases rigoureuses des avenues qui permettront au Québec d'atteindre les cibles de 50 % d'ici 2030 et à la carboneutralité d'ici 2050

Réduire : Voilà le maître mot. «Toutes les occasions de réduction.» Est-il réaliste, et pragmatique, de prévoir une croissance de presque tout sauf les émissions de GES?

La crise écologique est l'occasion de transformer le Québec vers une économie non seulement sobre en carbone, mais vers une économie viable, porteur d'un mieux-être collectif et d'une grande fierté.

13. Mobiliser la société civile et créer une véritable coalition nationale : favoriser la convergence des citoyens, syndicats, des entrepreneurs, gens du monde de la santé, de l'éducation, groupes écologistes et communautaires, étudiants, des grands centres et des régions.

Nous avons besoin de conseils. Et d'incitatifs là où il est permis d'espérer que les résultats suivront rapidement sur la simple proposition des bons conseils. Nous avons aussi besoin d'une série de régles avisées, imposées, d'interdictions, de normes, bref d'une réglementation qui oblige, dans un cadre raisonnable, la décarbonisation de notre économie et de nos façons de faire, à commencer par appliquer rigoureusement le principe de pollueur-payeur.

Pour imposer les changements de comportement, des mesures impopulaires devront être prises. Et le meilleur moyen d'assurer l'autorité de ces mesures et de ces décisions, c'est d'abord une participation populaire à l'élaboration de ces mesures et une instance de gouvernance indépendante du pouvoir politique pour les recommander.

Le Pacte pour la Transition déposera sous peu les conclusions de la vaste consultation menée en 2019 sous le thème 101 idées pour le Climat. Par ailleurs, le Pacte contribue aussi à l'imposant chantier Québec Zen du Front commun pour la transition énergétique dont les travaux seront rendus publics au printemps.

14. Assurer une transition juste

Des gestes courageux et des sacrifices nous attendent. Et un certain nombre de mesures coercitives et impopulaires risquent de s'avérer nécessaires. Nous devons éviter de polariser et de rendre stérile toute tentative de changement de comportement qui ne seront acceptables et acceptées par la population que dans la mesure où les citoyens auront été éclairés et impliqués dans la prise de décisions politiques et par leur mise en œuvre dans un esprit de justice. La clé réside dans un véritable dialogue entre le gouvernement et les citoyens. De nombreux groupes sont à l'œuvre, et beaucoup d'initiatives promettteuses et porteuses ont besoin d'être soutenus financièrement pour assurer la paix sociale dans les changements présents et à venir.

Dans le cadre de cette commission parlementaire, je vous invite mettre à contribution tout ce qui dans la société québécoise actuelle est à l'œuvre. Écoutez et vous verrez les solutions se présenter à vous.

Avec ce projet de loi, le ministre risque de ne pas faire le poids, de ne pas se ménager l'autorité suffisante pour rendre ses actions efficaces. Avec le scindement des efforts entre deux ministères, on dilue l'impact de la lutte.

15. Assurer une campagne d'éducation d'information, de mobilisation populaire, dans les établissements d'enseignement, les communautés, les entreprises, etc. Changer les habitudes, ce n'est pas gagné. Il y a beaucoup d'inquiétudes, de faussetés et d'ignorance à chasser. Un signal fort et sans équivoque doit être communiqué à la population par le gouvernement pour favoriser une véritable compréhension de la crise, de ses causes, de ses impacts, des solutions pour la prévenir et des mesures pour s'y adapter.

Cette campagne d'éducation devrait reconnaître l'importance des savoirs autochtones

16. Engager le gouvernement à un devoir de cohérence en évitant les projets dont le potentiel d'augmentation d'émissions risquent de compromettre les efforts de réduction, particulièrement en matière d'infrastructure gazière et pétrolière.

Autres recommandations

1. Reconnaître les limites de l'électrification des transports – de l'extraction du lithium jusqu'au recyclage des batteries, il faut répondre réellement au besoin du transport par un

plan global incluant des mesures sages et claires quant à l'aménagement du territoire, l'encouragement au co-voiturage, au télé-travail, au transport actif, etc.

2. Encourager le développement des énergies renouvelables et confier ce développement à Hydro-Québec et non au secteur privé. La transition exigera un apport accru en énergie renouvelable. Le développement de la bio-énergie et plus spécifiquement de la bio-méthanisation doit également être encouragé mais il ne doit pas servir d'écran de fumée à des investissements qui continuent de soutenir l'usage du gaz dit naturel qui provient aujourd'hui très majoritairement de la fracturation**,** procédé qui demeure hautement émetteur.

3. Reconnaître l'importance fondamentale de la biodiversité. La protection est totalement exclue du présent projet de loi. Une partie de la solution repose sur l'existence même de la nature et de sa capacité à maintenir et regénérer la vie, à et absorber le carbone. La protection du territoire, la plantation d'arbres, la restauration de milieux naturels et humides, les tourbières doivent être formellement inscrite dans la loi. Par ailleurs, l'importance de la cohérence des actions pour éviter l'effet pervers que la protection de la biodiversité serve à cautionner des actions mortifères, par exemple par une mauvaise gestion des forêt doit être considérée. Reconnaissance des droits de la nature, du fleuve, de la forêt, des animaux, de la biodiversité, etc.

4. Développer une politique des mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques**.**

5. Le remplacement du Conseil de Gestion du Fonds Vert

Dans le présent projet de loi, le Fonds vert devient le Fonds d'électrification et de changements climatiques (article 5). Ce n'est pas qu'un changement de nom. L'importance de la lutte contre les changements climatiques se trouve dilué avec l'ajout de l'objectif de l'électrification.

Dans la loi actuelle (Loi sur le ministère…, article 15.1), le Fonds vert a comme premier objectif : *la lutte contre les changements climatiques pour réduire, limiter ou éviter les émissions de gaz à effet de serre, atténuer les conséquences économiques et sociales des mesures mises en place à cette fin et favoriser l'adaptation aux impacts du réchauffement planétaire et des changements climatiques et le développement et la participation du Québec à des partenariats régionaux ou internationaux portant sur ces matières;*

Le projet de loi 44 biffe toute référence à la réduction des GES. Il est plutôt indiqué que le Fonds sera affecté à *«toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification».*

Permettez-nous d'être méfiants. Prenons l'exemple du gaz naturel. Au niveau mondial, son extraction, son transport et sa combustion sont maintenant considérées comme la principale cause de l'augmentation des GES[26].

En théorie, donc, le Fonds vert actuel ne pourrait financer aucun projet de gaz.

Cependant, le ministre de l'Environnement a déjà dit qu'il le considérait comme une «énergie de transition[27]». Le Fonds, dans sa nouvelle mouture, pourrait-il financer des projets de gaz? Concernant l'électrification, elle est bien entendu souhaitable, par exemple pour l'abandon des combustibles fossiles dans les transports et l'industrie, mais elle n'est pas un objectif en soi. L'objectif, c'est la réduction des émissions de GES et l'électrification est une façon d'y contribuer.

Une autre façon, c'est de diminuer notre consommation d'énergie, une des plus élevées au monde (193 Gj par habitant, contre 114 Gj en Allemagne et 60 Gj en Chine[28]).

Le projet de loi 44 propose de remplacer «*la règle actuelle selon laquelle les deux tiers des revenus du système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre [SPEDES] sont réservés aux mesures applicables aux transports par une règle permettant au gouvernement de déterminer la part minimale de ces revenus qui peut être réservée à cette fin*» (notes explicatives). La décision du gouvernement antérieur d'affecter les deux tiers des revenus du SPEDES aux transports était basée sur le fait que, au Québec, les transports sont les plus grands émetteurs de GES. Nous sommes inquiets de voir que, dorénavant, le gouvernement pourrait affecter les revenus du SPEDES à sa guise. De surcroît, le PL 44 permettra au gouvernement de «*réserver à certains émetteurs les revenus découlant de la vente de certaines unités d'émission et en clarifiant les habilitations réglementaires concernant les projets admissibles à la délivrance de crédits compensatoires*» : cette disposition demande certainement à être éclaircie.

6. Le financement

En quoi le projet de loi actuel pourra rétablir la confiance des citoyens dans la capacité du gouvernement à gérer efficacement le Fonds ?

Les revenus du Fonds vert doivent sans doute être complétés par des revenus de taxation accru liés au carbone et par les ressources provenant des autres ministères.

---

[26] *Natural gas drives record CO2 emissions in 2019, phys.org, 4 décembre 2019. https://phys.org/news/2019-12-natural-gas-co2-emissions.html*

[27] *Des pouvoirs inégalés pour le ministre de l'Environnement,* Le Journal de Montréal*, 31 octobre 2019.* *https://www.journaldemontreal.com/2019/10/31/quebec-pourrait-financer-gnl-quebec-avec-le-nouveau-fonds-vert*

[28] *État de l'énergie au Québec, 2019, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf*

Nous sommes inquiets de voir le Fonds vert transformé en «Fonds d'électrification et de changements climatiques».

À l'origine et au moins en théorie, le Fonds vert devait servir uniquement à des fins climatiques et environnementales. La conversion de sources d'énergie émettrices de GES à une source non émettrice comme l'électricité est certainement souhaitable (par exemple, l'électrification des silos à grains, actuellement dépendants du propane, comme l'a suggéré François Legault pendant la grève du CN).

Si le projet d'affecter le Fonds au financement exclusif de mesures visant la lutte contre les changements climatique est une bonne idée, la construction de nouvelles centrales hydro-électriques sera-t-elle présentée comme une «lutte contre les changements climatiques»?

Jusqu'à maintenant, les deux tiers des revenus du SPEDES étaient réservés aux mesures applicables aux transports. L'abolition de cette règle par une nouvelle règle permettant au gouvernement de déterminer cette proportion à sa guise est une autre source d'inquiétude.

Le présent projet de loi permettrait au gouvernement de réserver une part des revenus du SPEDES au profit de «certains émetteurs» de GES. Les revenus réservés jusqu'à maintenant à la baisse des émissions de GES dans le transport seront-ils redirigés vers ces émetteurs?

Conclusion

Pour conclure, je veux vous donner un exemple qui m'inspire.

Au Danemark aujourd'hui, les écoles et les hopitaux sont tenus par la loi de nourrir leurs étudiants et leurs patients avec des aliments bio produits localement. Une idée, un consensus social, un trait de plume, une loi. Qui diminue la combustion du pétrole, qui se sert de la crise climatique pour créer du mieux-être. Des emplois viables, un changement porteur de santé, d'éducation et de fierté : trois grandes richesses auxquelles on puisse aspirer. C'est le genre de projets, en marge de la stricte transition énergétique, que nous avons à mettre en branle. Des solutions à la crise climatique qui sont l'affaire du ministre de l'éducation, de la santé, de l'agriculure, de l'innovation de l'économie, d'un bande de citoyens, sous la gouverne du ministre responsable de la Lutte contre les Changements Climatiques.

Non, le Québec, ne changera pas le monde à lui seul.

En revanche, le Québec doit servir d'exemple et d'inspiration au monde entier, à la manière du Danemark et du Costa Rica...

Les koalas, les caribous, les kangourous et les bélugas que nous sommes, comme les travailleurs de la forêt, de la santé, des mines, de la construction, et ceux de la grande industrie, comme les élèves du secondaire, les étudiants de partout au Québec, les

personnes agées comme ma mère de 84 ans, comme mes trois fils et mon neveu Philippe qui a aujourd'hui 19 jours, tous les citoyens du Québec ont un besoin urgent que leur gouvernement se dote d'une loi digne de ce nom, une loi qui nous redonne confiance dans la suite du monde.

Je vous demande d'être courageux, d'être conséquent. De faire appel au meilleur nous-mêmes. L'année que nous vivons est déterminante. Si le gouvernement nous inspire confiance et volonté, on pourra nourrir l'espérance qu'il n'est pas trop tard pour prévenir le pire.

Nous en avons les moyens.

En avons-nous l'ambition?

Notre Premier Ministre ne peut pas se présenter à la COP les mains vides l'automne prochain.

Le Ministre responsable de la Lutte contre les Changement Climatiques n'y arrivera pas seul à procéder à tous les changements.

Mais sous son leadership, parce qu'il y a urgence, nous devons être…
TOUS UNIS POUR LE CLIMAT...

Dominic Champagne